



## Garde d'enfant et mise en place d'une garde alternée

-----  
Par Visiteur

Bonjour à tous,

Je suis une maman de 36 ans, je travaille dans la fonction publique. J'ai un petit garçon de 1 an qui a toujours vécu avec moi sans son père, nous sommes séparés. Il est reconnu de celui-ci. Une semaine sur 2, il l'emmène chez sa nounou, le récupère et le ramène. A part ça il le voit peu. Je souhaite qu'il le voit une semaine sur 2, lui aussi mais ne fait rien pour. Comment faire avec un bébé d'1 an ? J'ai quelqu'un dans ma vie avec qui je veux bien fonctionner car nous avons prévu de nous marier. Je souhaite que mon fils connaisse un bon équilibre avec son beau-père ainsi que son père. J'ai tendance à culpabiliser dans cette situation. J'ai peur de mal faire. Que dois-je faire pour que tout soit bien régi et que tout le monde soit à l'aise et surtout mon fils. Merci à vous.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si le père de votre enfant et vous même êtes d'accord pour une garde alternée (une semaine chacun) soit vous trouvez un accord à l'amiable soit vous saisissez le juge aux affaires familiales afin de la décision soit homologuée. Est ce qu'actuellement les modes de garde et de visite résultent d'une décision du JAF?

Cordialement